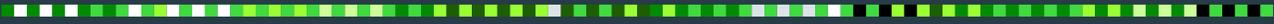


Plan d'affectation cantonal (PAC) n°306 Marcelin 2

Séance d'information publique - 7 décembre 2021



Programme de la soirée



- A. Mot de bienvenue de la commune de Morges
- B. Plan d'affectation cantonal Marcelin 2
- C. Projet de nouvelle salle de sport
- D. Projet de plan de mobilité de site
- E. Questions de l'assistance



A

Mot de bienvenue

Laure Jaton, Municipale Urbanisme,
constructions et espace public



The background is a map of a region, overlaid with a semi-transparent blue layer. A large orange square is positioned on the left side of the map. A horizontal line with a green and white dashed pattern runs across the middle of the page, passing through the orange square.

B

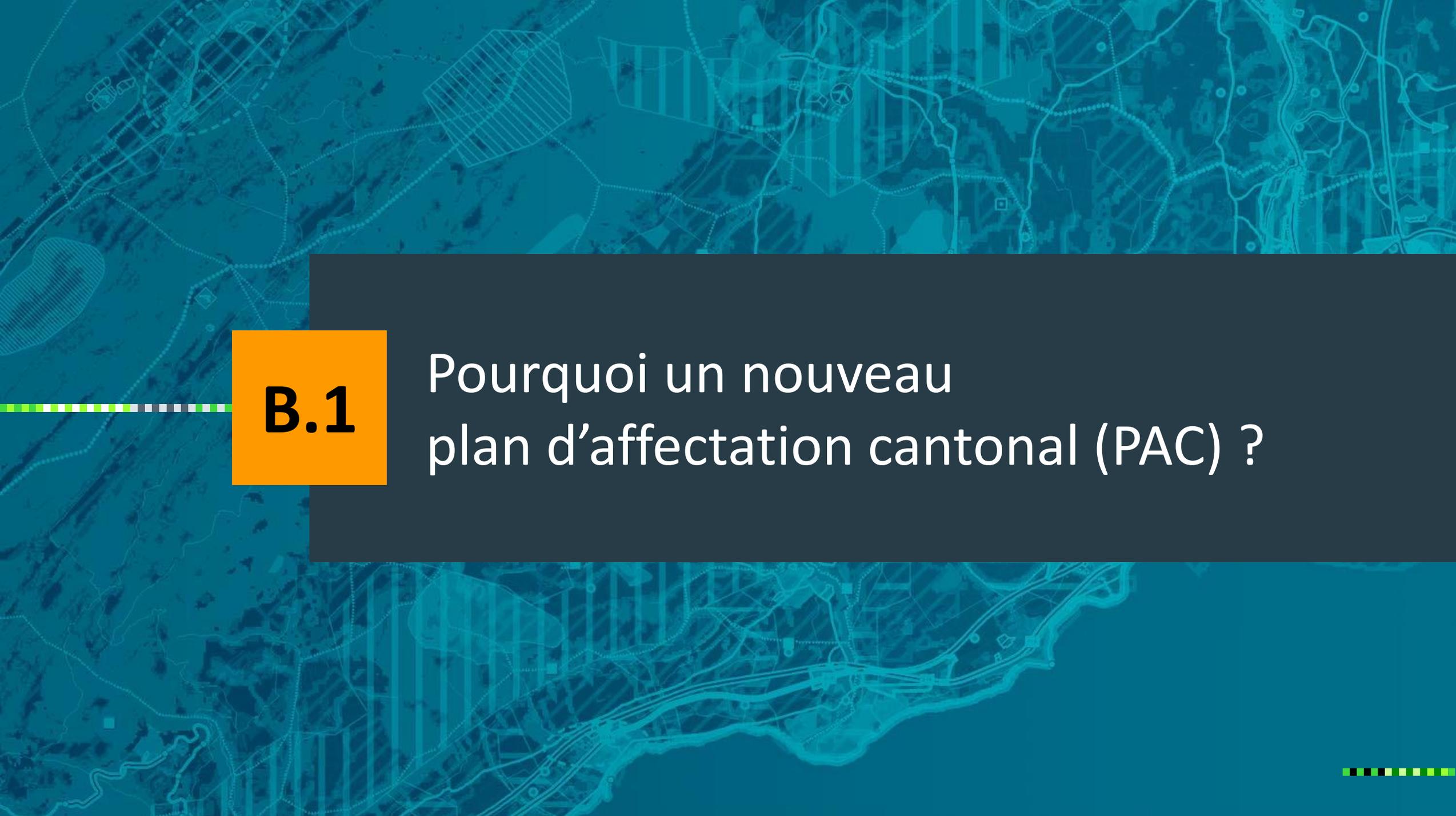
Plan d'affectation cantonal Marcellin 2
(projet mis à l'enquête publique)



Plan d'affectation cantonal (PAC) Marcelin 2 - sommaire

- B.1 Pourquoi un nouveau plan d'affectation cantonal ?
- B.2 Répondre aux besoins des écoles pour de nouveaux locaux
- B.3 Adapter les espaces extérieurs au changement climatique
- B.4 Favoriser une mobilité «durable» et sécuriser l'accès à pied et à vélo
- B.5 Suite de la procédure du PAC

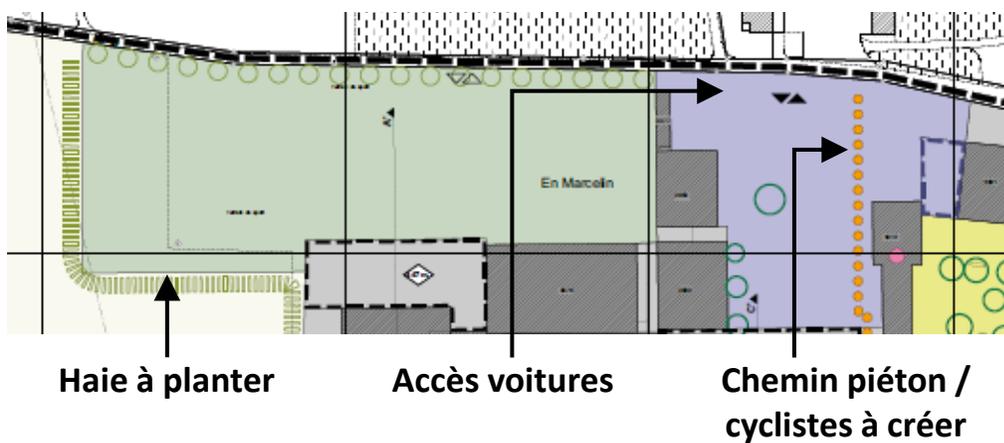
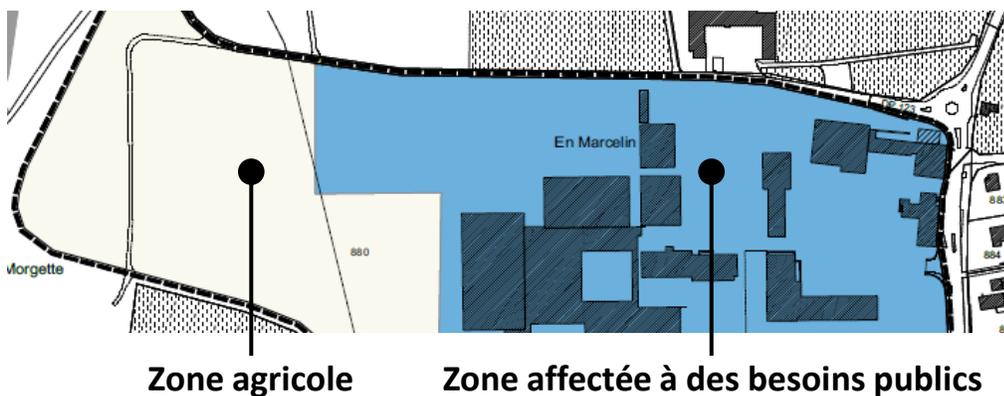




B.1

Pourquoi un nouveau
plan d'affectation cantonal (PAC) ?

Pourquoi un nouveau plan d'affectation cantonal ?



Un plan d'affectation (**PA**) définit :

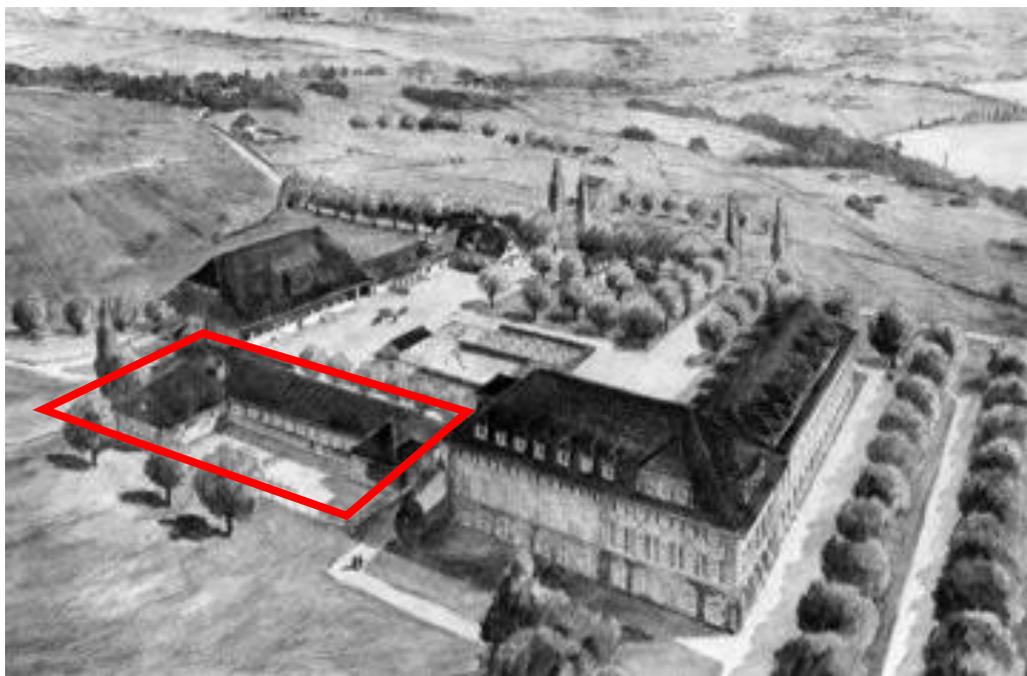
- la destination du terrain
- les volumes ou surfaces constructibles
- le niveau de bruit admissible

Et en plus, si souhaité :

- des règles architecturales
- des aménagements extérieurs
- les principes de circulation et d'accès

PA cantonal pour des objets d'importance cantonale

Pourquoi un nouveau plan d'affectation cantonal ?



1923



2021

- Modifier le PAC de 1998 pour sauvegarder le bâtiment protégé de « l'ancienne menuiserie » de 1923, et définir une nouvelle implantation pour la salle de sport

Pourquoi un nouveau plan d'affectation cantonal ?



Aujourd'hui



Demain

- Arboriser et végétaliser le site pour augmenter la biodiversité et pour lutter contre les îlots de chaleur



Pourquoi un nouveau plan d'affectation cantonal ?



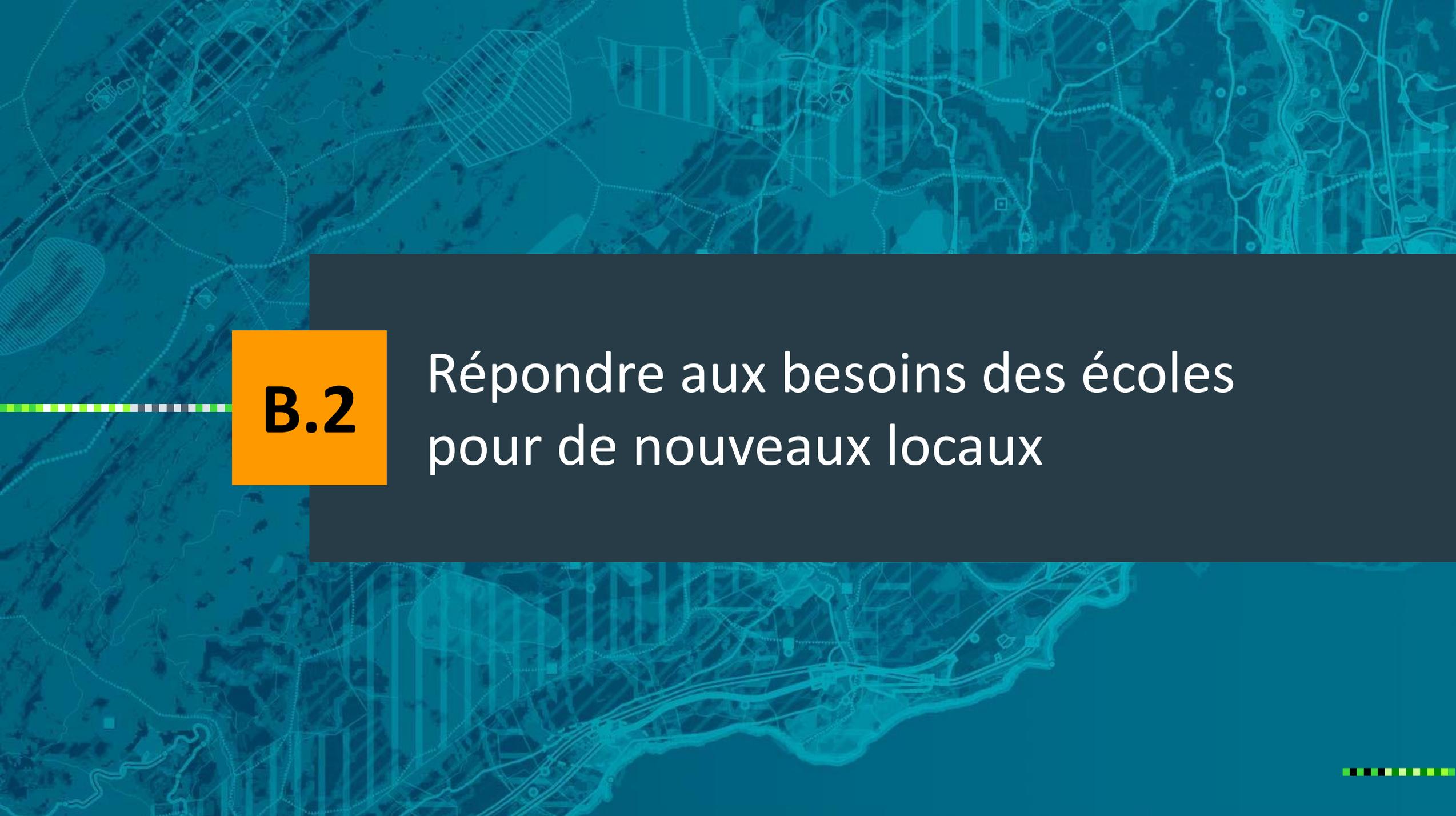
Aujourd'hui : accès multiples et mélangés (photo d'illustration)



Demain: accès séparés

- Réorganiser l'accès et le stationnement pour limiter les déplacements en voiture et pour augmenter la sécurité de tous les usagers

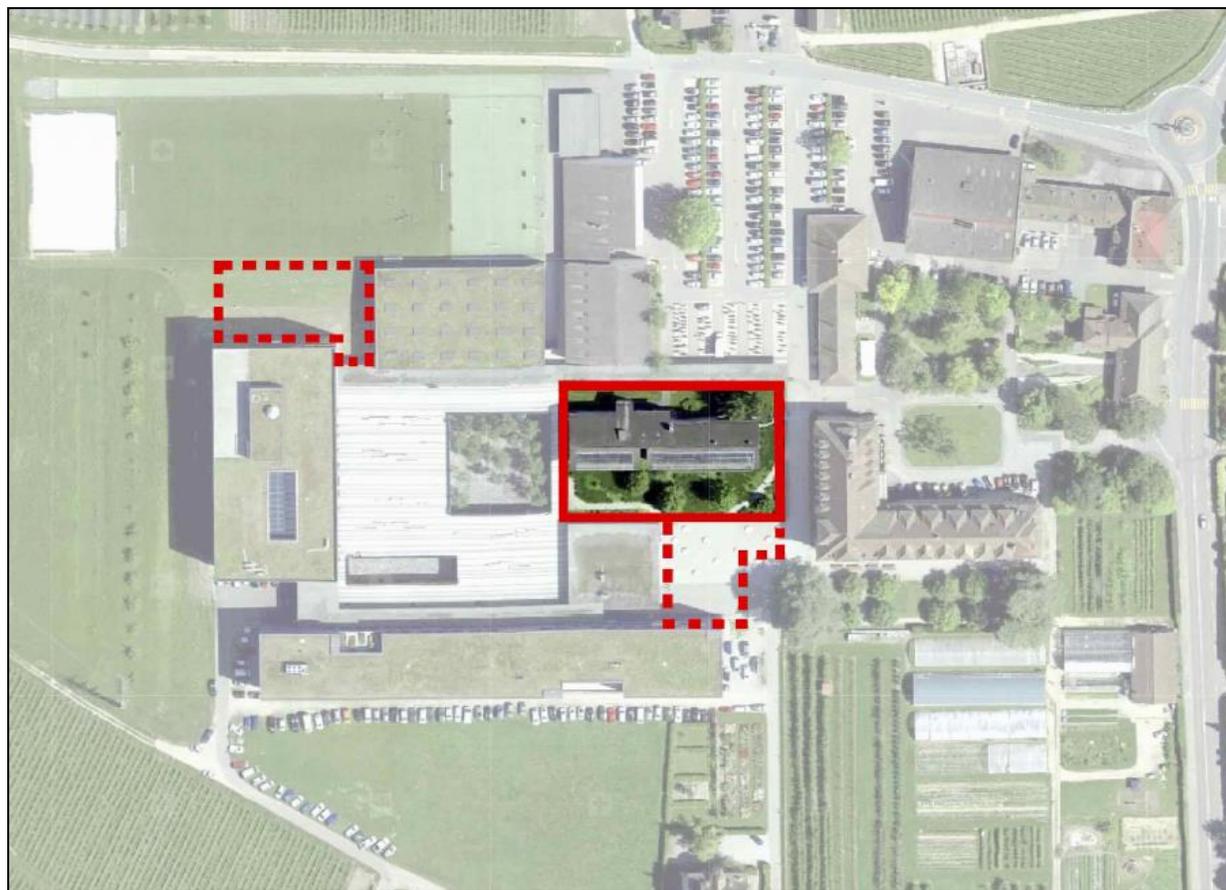




B.2

Répondre aux besoins des écoles
pour de nouveaux locaux

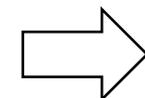
Répondre aux besoins des écoles pour de nouveaux locaux



Nouvelle salle de sport type VD 5
(salle double)



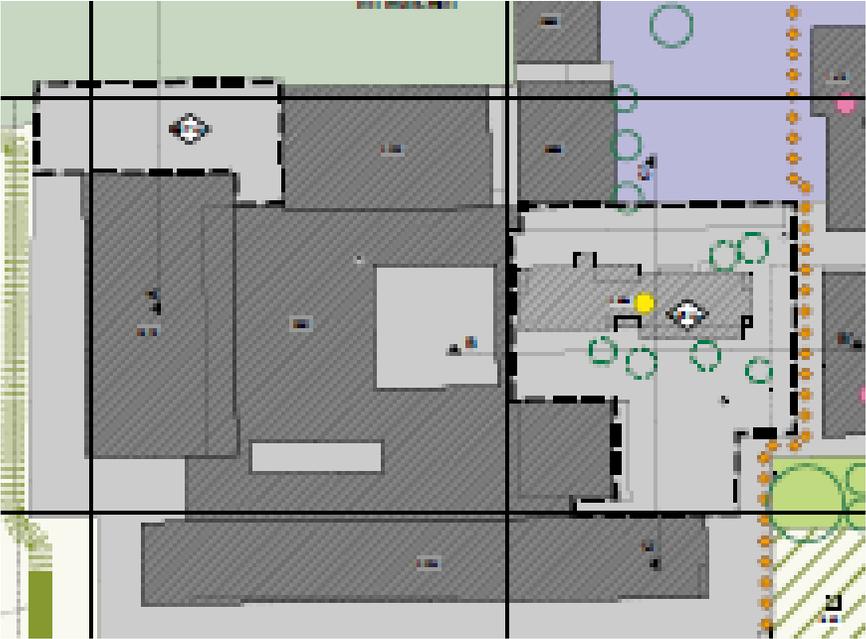
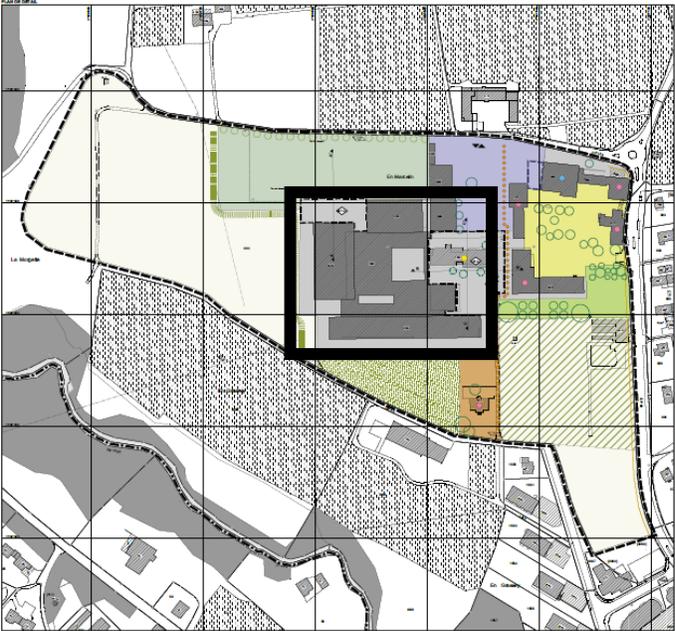
Programme complémentaire de
services (restauration, bibliothèque)



Intégration discrète des nouvelles
constructions au complexe bâti
récent



Répondre aux besoins des écoles pour de nouveaux locaux

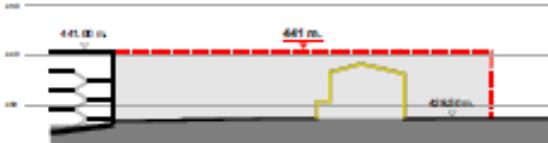
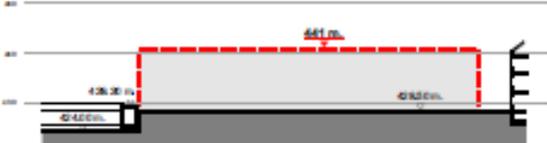
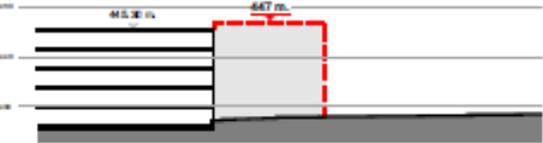


Nouveau PAC

Règles pour les compléments de constructions

 Aires d'implantation

 Gabarits maximaux





B.3

Adapter les espaces extérieurs au changement climatique

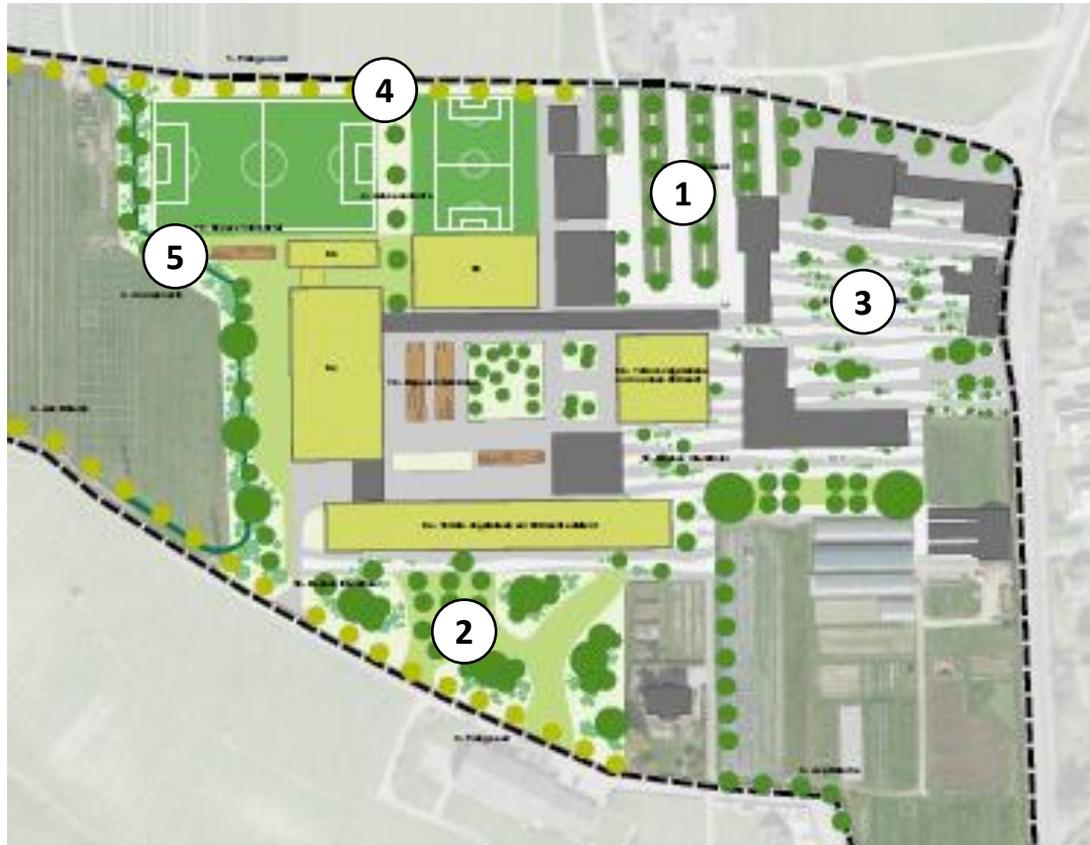
Adapter les espaces extérieurs au changement climatique



Objectifs

- Embellir la transition ville-campagne
- Créer des refuges et des liens pour la flore et la faune
- Augmenter le confort des usagers
- Créer une collection de végétaux pour l'enseignement

Adapter les espaces extérieurs au changement climatique

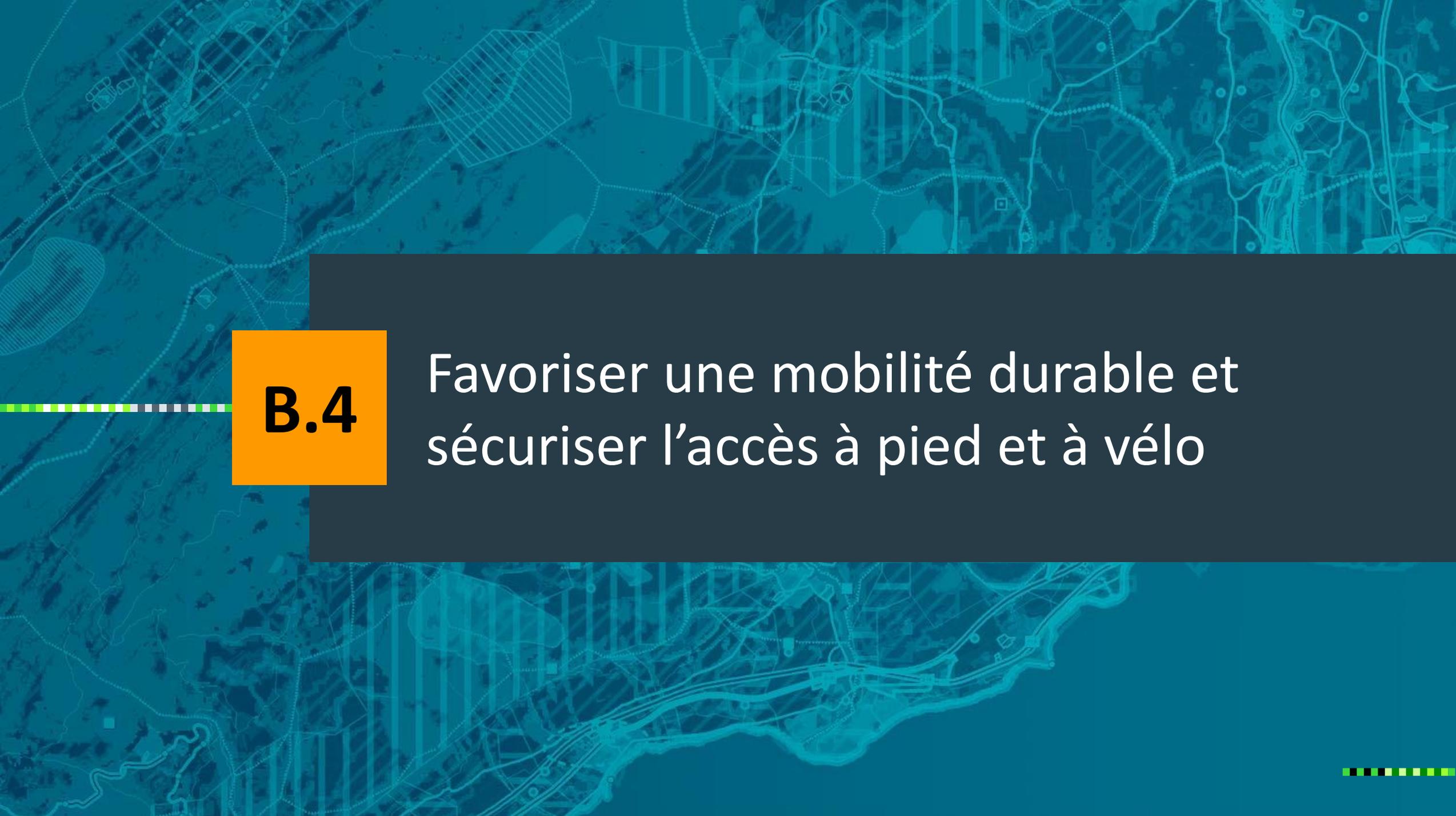


Plan illustratif du concept d'ensemble nature/ paysage

Concept d'ensemble nature / paysage

Mesures obligatoires traduites dans le PAC :

1. Arborisation du parking
2. Nouvel arboretum pour l'enseignement
3. Renforcement de l'arborisation cour d'Agrilogie
4. Rideau d'arbres le long des terrains de sport
5. Haie pour la flore et la faune nord-sud

The background features a stylized map with a teal overlay. A horizontal dashed line with a green-to-white gradient runs across the middle. A solid orange square is positioned on the left side of the map, containing the text 'B.4'.

B.4

Favoriser une mobilité durable et
sécuriser l'accès à pied et à vélo

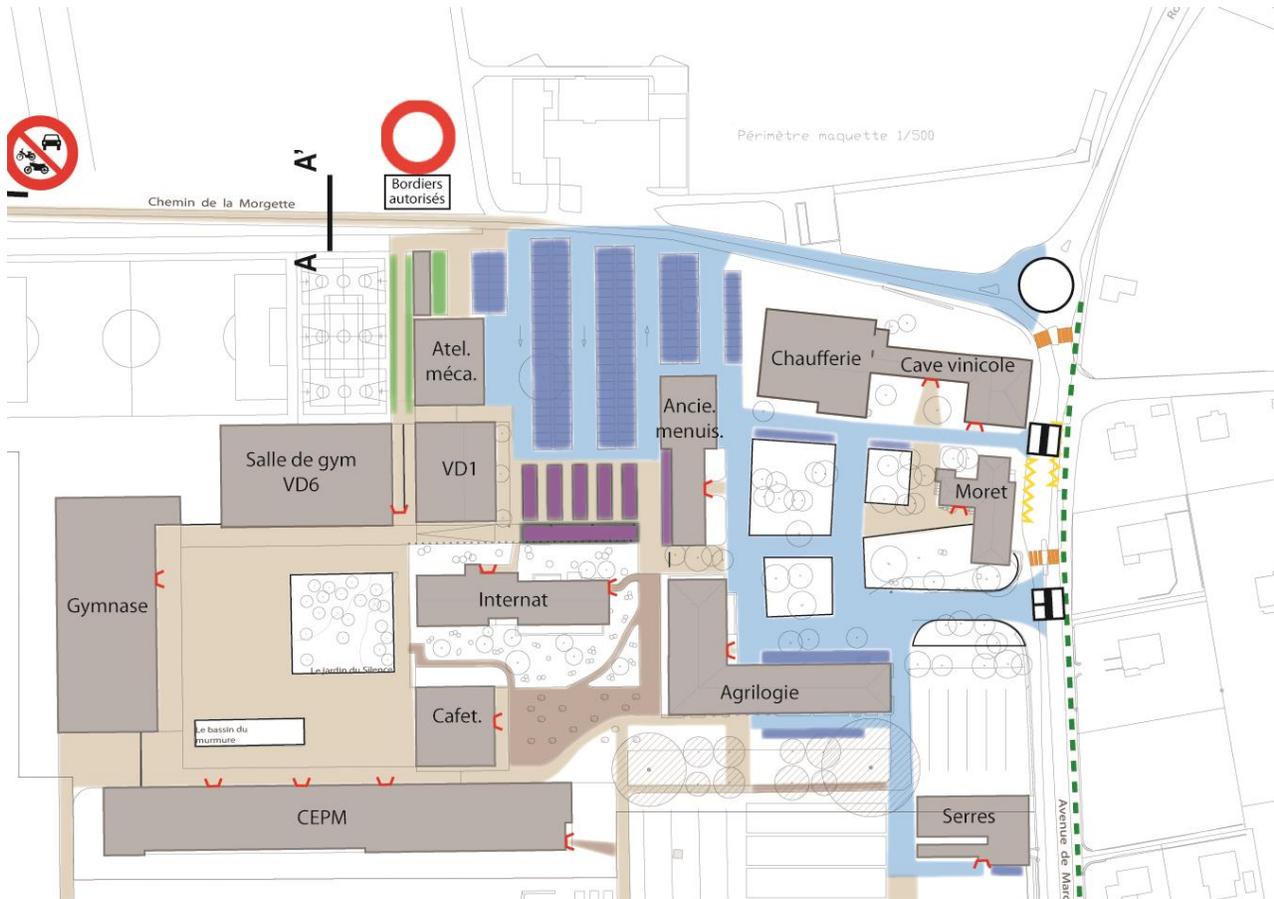
Favoriser une mobilité durable



- Plan de mobilité de site
- Offre réduite de places de stationnement voitures
- Accès et piétons et cyclistes sécurisés



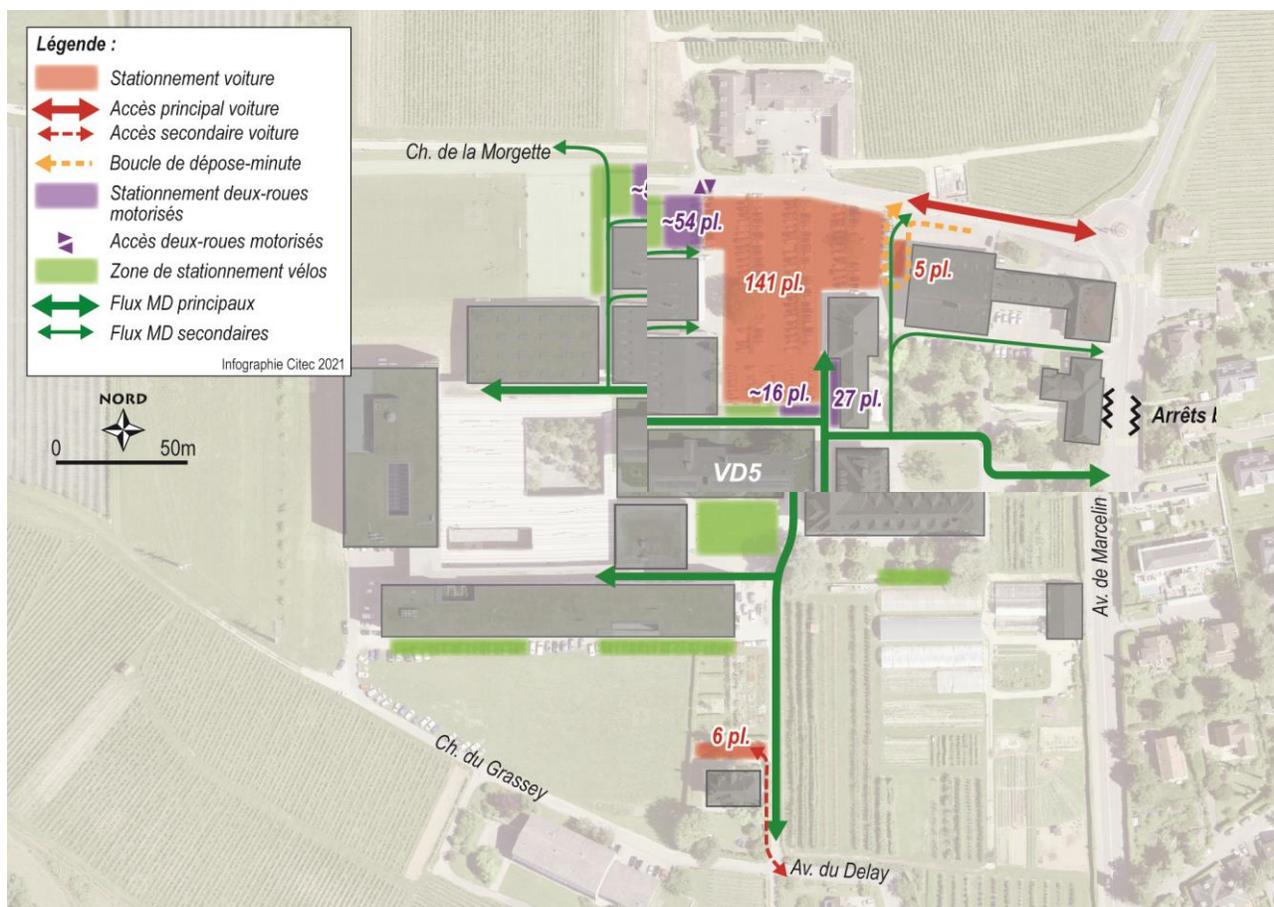
Sécuriser l'accès à pied et à vélo



Situation actuelle

- Plusieurs accès tous modes
- Insécurité pour les piétons depuis l'arrêt du bus
- Circulation et stationnement dans la cours d'Agrilogie
- Places de stationnement motos favorisées par rapport aux places vélos

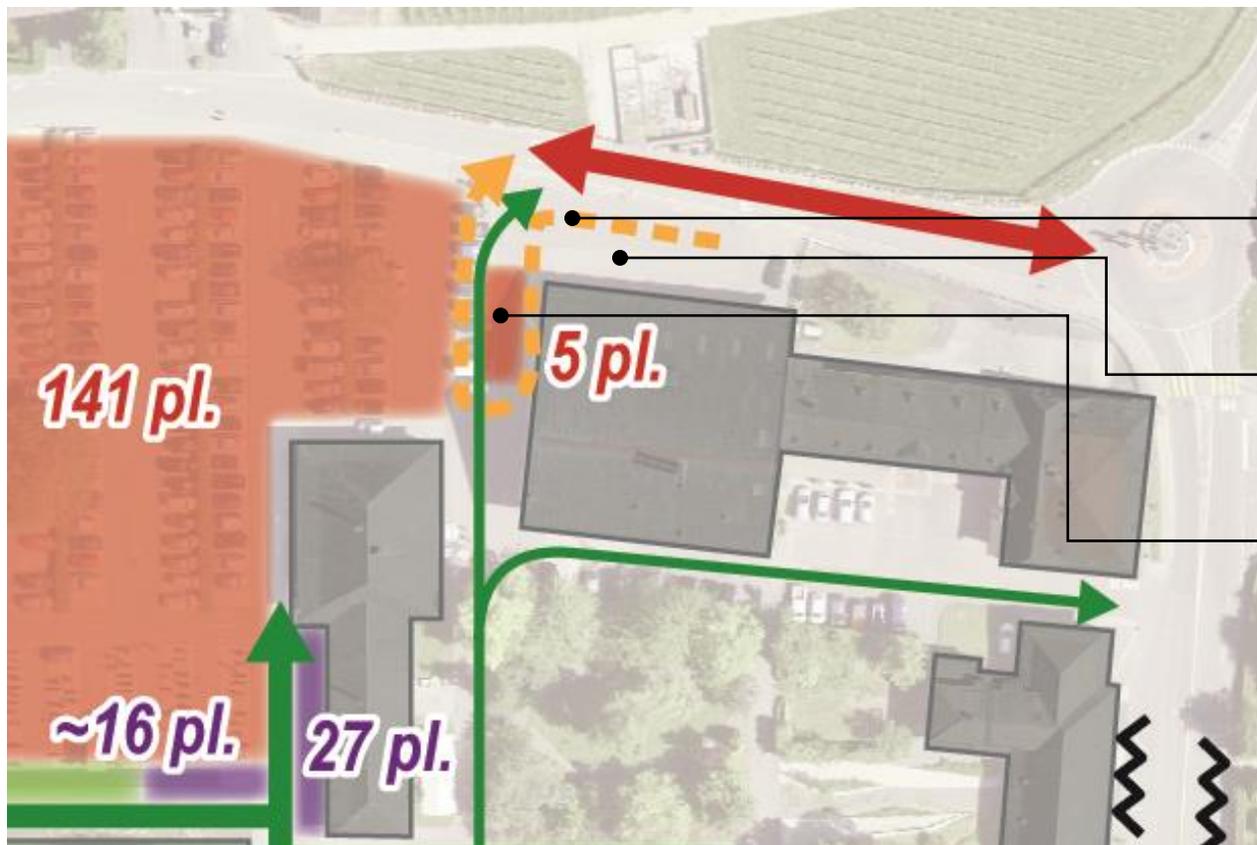
Prioriser et sécuriser l'accès à pied et à vélo



Situation envisagée

- Un accès principal voiture/motos vers un seul parking au nord (146 places accessible depuis le ch. de la Morgette) (6 places au sud pour les appartements / bureaux de la maison de l'intendance maintenues)
- Restant du site et des accès réservés aux cyclistes et piétons
- Distribution du stationnement vélo proche des entrées principales des bâtiments

Prioriser et sécuriser l'accès à pied et à vélo



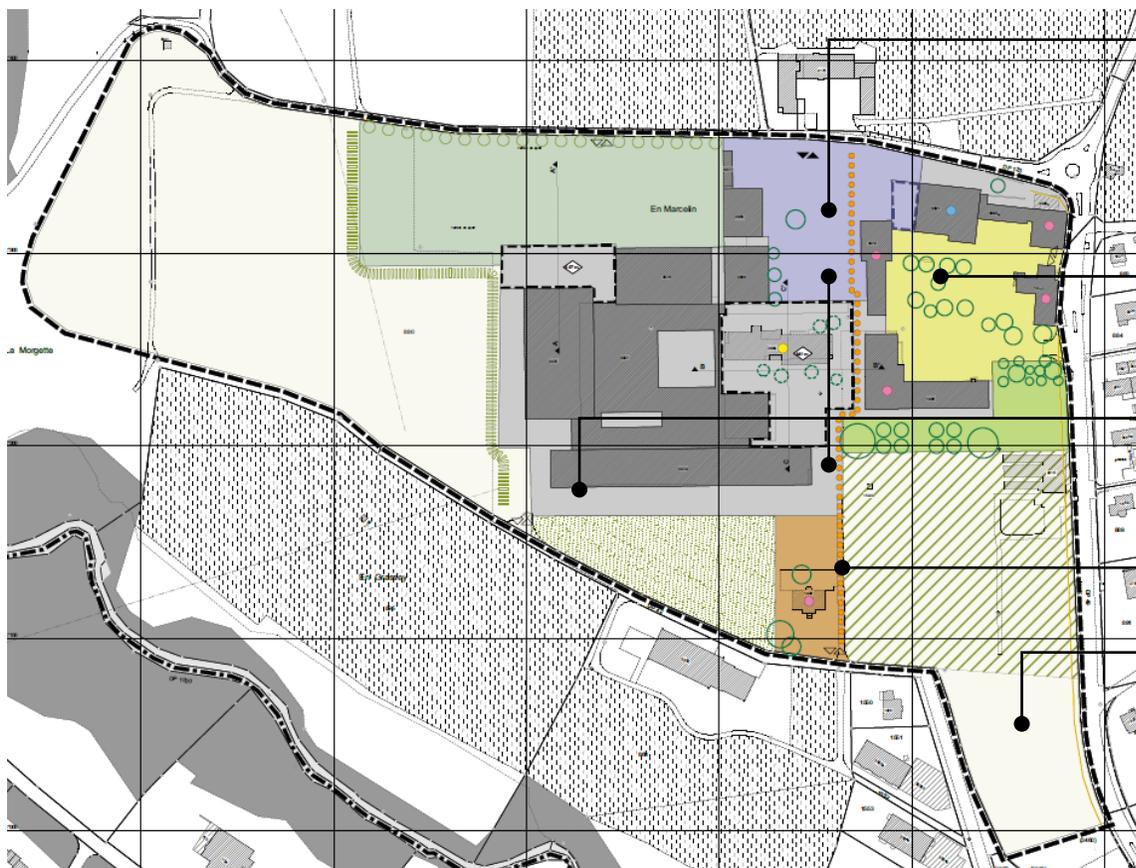
Circulation entrée parking

Dépose-minute en boucle sur le parking au nord

Pas d'entrave pour l'accès des véhicules agricoles au bâtiment d'exploitation

5 places visiteurs et Magaz'à vin

Traduction dans le PAC



146 (141+5) places voitures et 100 places motos

Obligation (règlement PAC) d'un plan de mobilité de site

Circulation et stationnement interdits (cour d'Agrilogie)

460 places vélos, à aménager proche des entrées à court terme (680 à plus long terme)

Cheminement publique piéton / cyclistes nord-sud

Suppression de l'aire réservée au parking



The background features a map with a teal overlay. A horizontal dashed line with a green-to-white gradient is positioned across the middle. A solid orange square is located on the left side of the slide, containing the text 'B.5'.

B.5

Suite de la procédure

A decorative dashed line with a green-to-white gradient is located in the bottom right corner of the slide.

Suite de la procédure du PAC Marcelin



- Informations complémentaires pour la mise à l'enquête: www.vd.ch/pac-marcelin





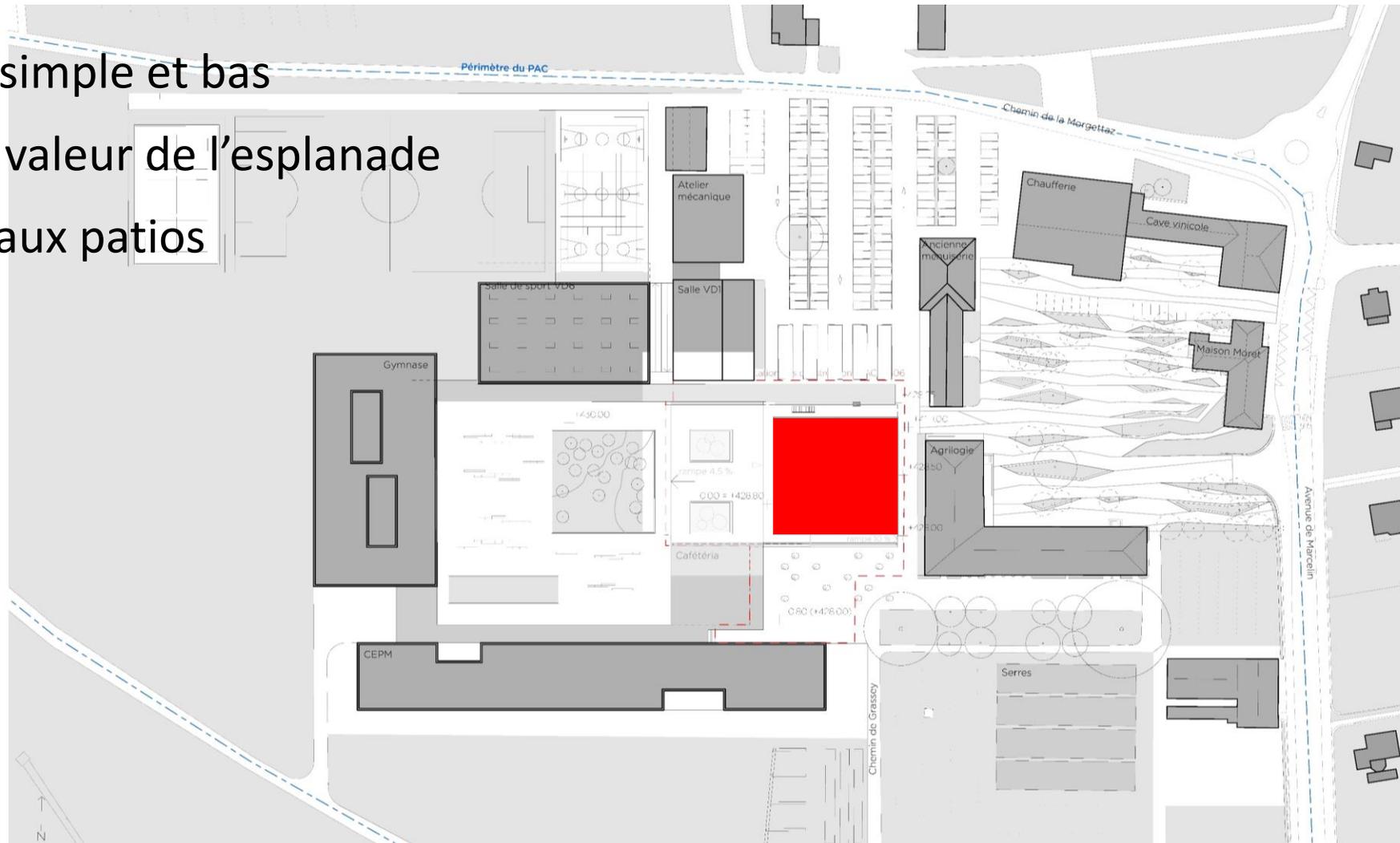
C

Projet de la nouvelle salle de sport



Situation

- Volume simple et bas
- Mise en valeur de l'esplanade
- 2 nouveaux patios

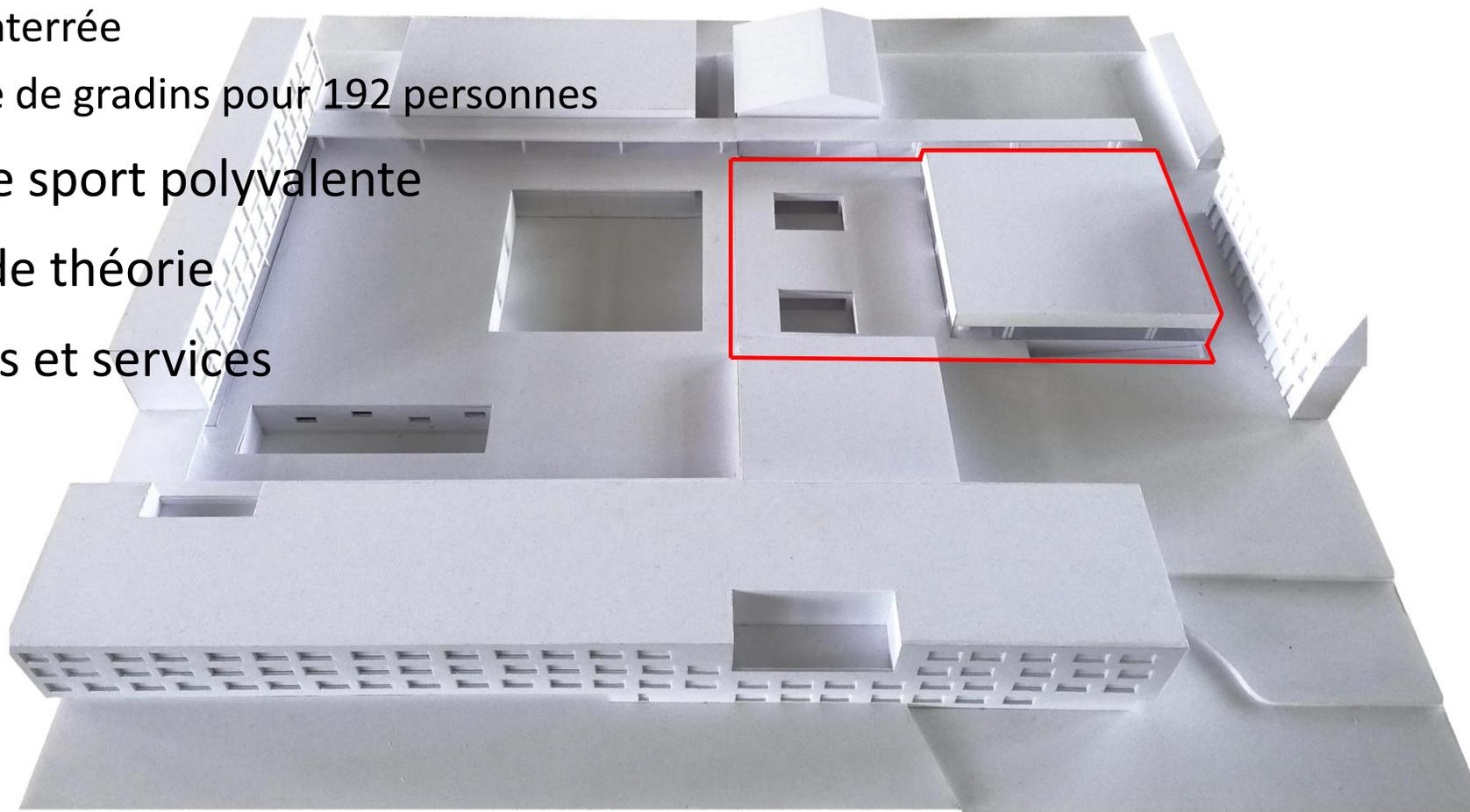


Site de la future salle de sport



Maquette

- 1 salle de sport double type VD5
 - Semi-enterrée
 - Equipée de gradins pour 192 personnes
- 1 salle de sport polyvalente
- 2 salles de théorie
- Vestiaires et services



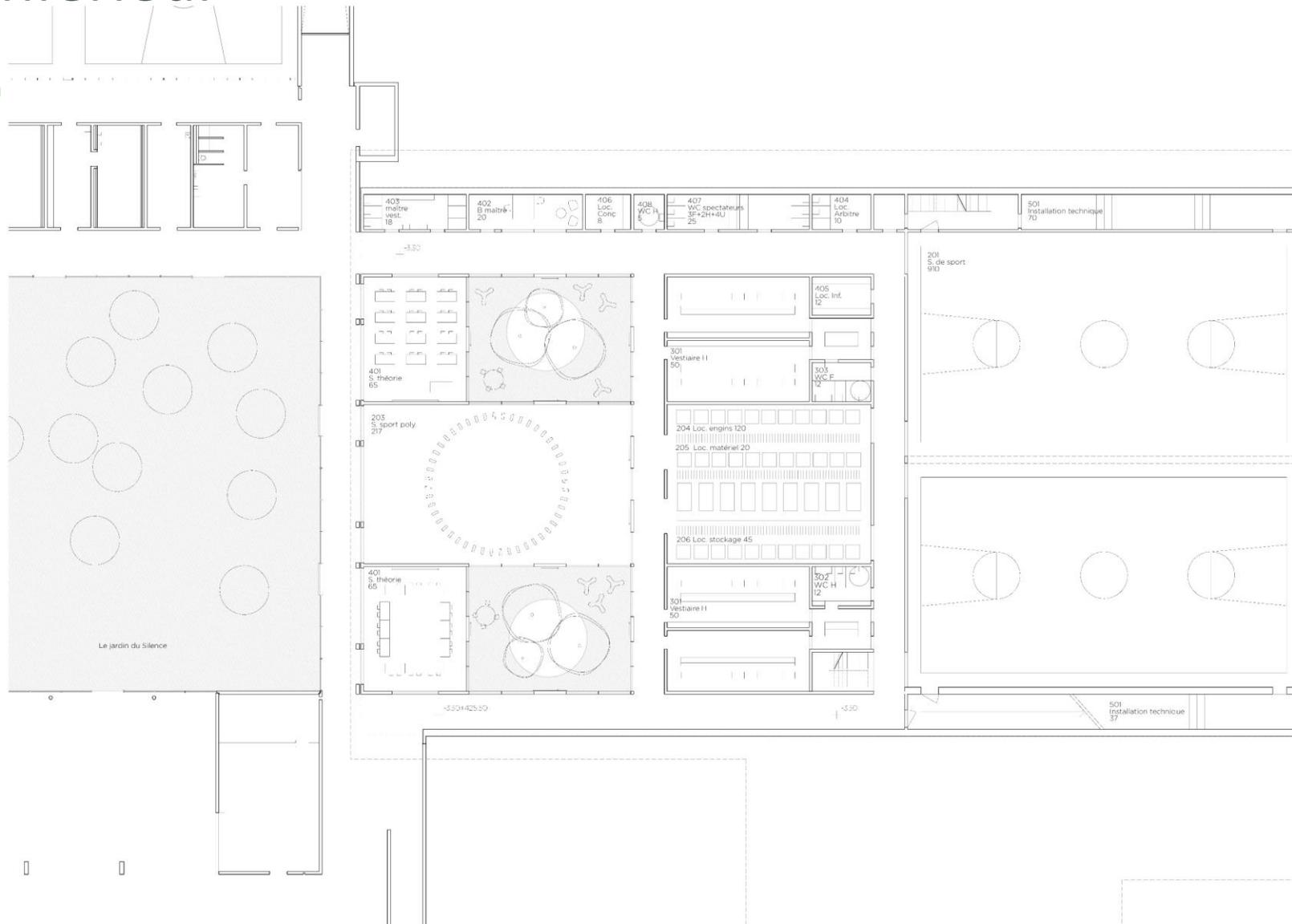
Vue esplanade



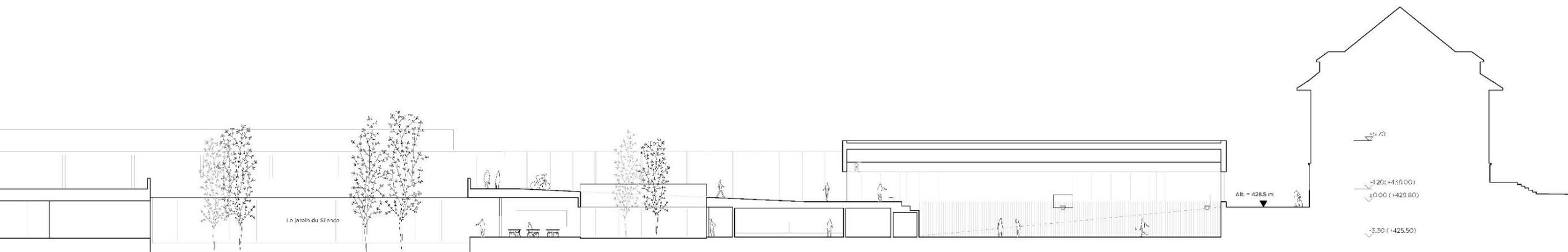
Vue intérieure



Rez-inférieur



Coupes Est-Ouest





D

Projet du plan de mobilité de site



Plan de mobilité

- D.1 Contexte et cadrage
- D.2 Gestion du stationnement automobile
- D.3 Mesures incitatives au report modal



The background features a map with a teal overlay. A horizontal dashed line, composed of white, grey, and green segments, runs across the middle of the slide. On the left side, there is a solid orange square containing the text 'D.1'.

D.1

Contexte et cadrage

A decorative dashed line in the bottom right corner, consisting of alternating black, white, and green segments.

Contexte du plan de mobilité

- Nombre actuel de places de stationnement marquées de 180 places
- Nombre de places de stationnement légalisées limité à 152 places (selon PAC)

Le plan de mobilité doit permettre:

- D'intégrer la demande en stationnement réduite à l'avenir
- De limiter le stationnement sauvage
- D'organiser le stationnement, et plus globalement la mobilité sur le site

Démarche



- 2019: Sondage « mobilité » auprès des collaborateurs du site
- 2019-2020: Analyse préliminaire
- 2020-2021: Mise en place d'un groupe de travail consultatif
- 2021: Formalisation du plan de mobilité

Contenu du plan de mobilité

- 2 parties du plan de mobilité :
 - C.2 Gestion du stationnement automobile
 - C.3 Mesures incitatives



D.2

Gestion du stationnement automobile

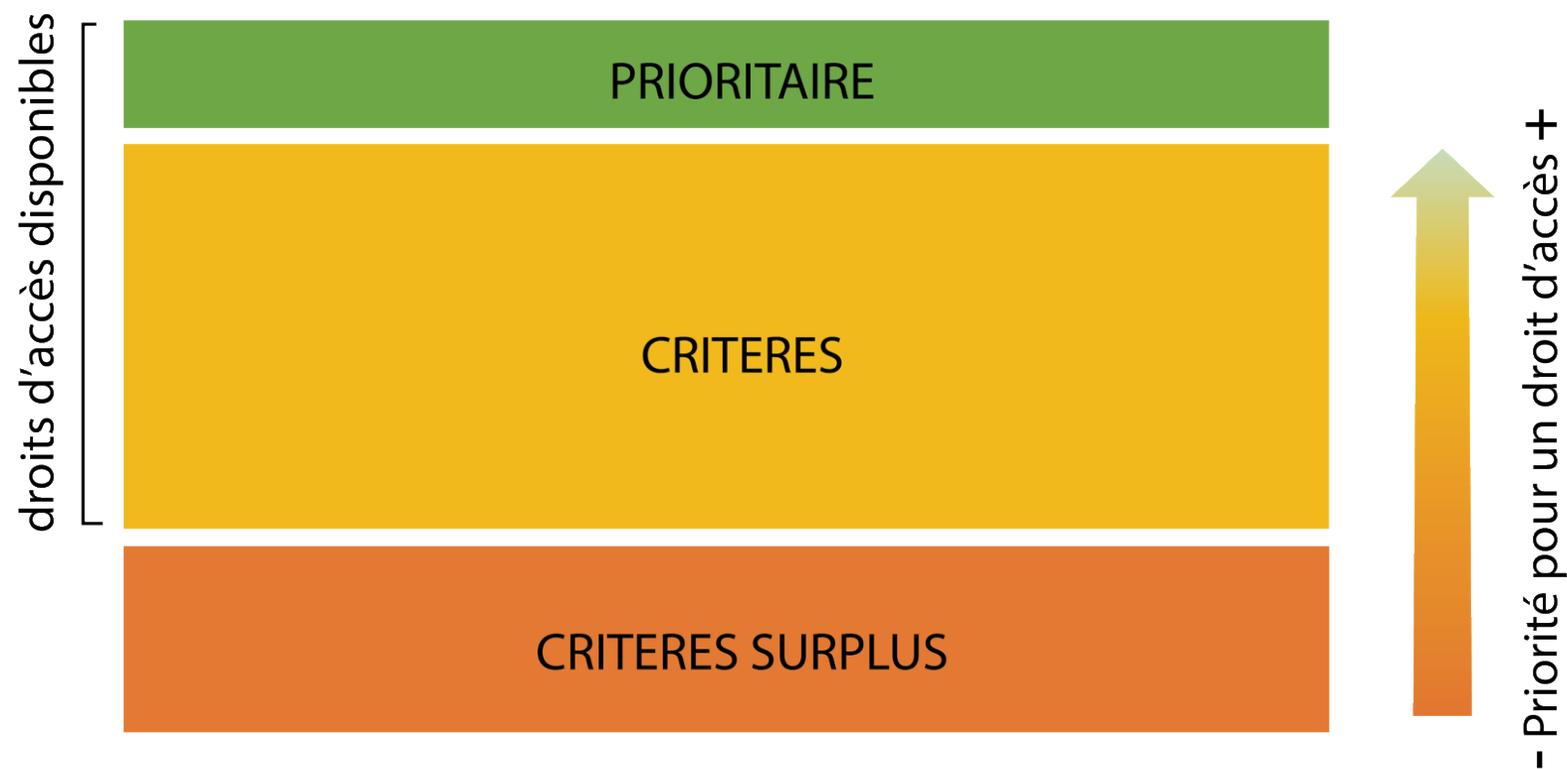
Répartition des 152 places



- 11 places réservées à des besoins spéciaux
 - 5 cases: Places visiteurs de la DGAV (en journée) / Places clients du Magaz' à vin (en fin de journée)
 - 6 cases: Places habitants et visiteurs des logements
- 141 places pour les établissements scolaires
 - 105 cases: Critère « Accessibilité » (env. 150 autorisations de stationner)
 - 25 cases: Critère « Double emploi » (env. 90-100 autorisations de stationner)
 - 10 cases: Critère « Besoins particuliers »
 - Places non nominatives, clôturées et gérées par un système de contrôle

Gestion des 141 places des collaborateurs

- Principe de liste d'attente avec priorisation



Critère « Accessibilité »

- Etape 1: Priorité « brute » Probabilité d'obtenir un droit d'accès selon le critère d'accessibilité
 - Principe 1: Priorisation minimale si domicile < 5 km
 - Principe 2: Différence de temps de trajet en TP vs en voiture
- Etape 2: Application de facteurs de pondération à la priorité « brute » (étape 1)
 - Niveau de qualité de desserte en TP
 - Nombre de transbordements en TP
 - Nombre de personnes utilisant le covoiturage
 - Fréquence de personne à charge

Ordre de liste d'attente = Etape 1 x Etape 2

Critère surplus « Double emploi »

- Condition: collaborateurs cumulant deux emplois sur la même journée
- Priorisation des demandeurs entre eux selon leurs critères d'accessibilité

Critère surplus « Besoins particuliers »

- Différents besoins:
 - Demandes ponctuelles (ex: déplacement professionnel ponctuel, dépôt de matériel)
 - Personnes à mobilité réduite
 - Visiteurs « longue durée »

The background features a map with a teal overlay. A horizontal dashed line with a green-to-white gradient runs across the middle. A solid orange square is positioned to the left of the text.

D.3

Mesures incitatives

A decorative dashed line with a green-to-white gradient is located in the bottom right corner of the slide.

Mesures incitatives

- Permettant une mise en œuvre réaliste du plan de mobilité de site
- Visant l'augmentation de l'utilisation de mobilité douce piétonne et cyclable
- Ont fait l'objet de groupes de travail représentant les utilisateurs
- Seront étudiées, en collaboration avec partenaires et entités externes
 - Ville de Morges
 - Exploitant MBC
- Leur temporalité, priorisation et financement reste à déterminer.





E

Questions de l'assistance